

Energie

Le RGE étoffe son bouquet

La réforme du label « Reconnu garant de l'environnement » (RGE), engagée pour mieux lutter contre les entreprises délinquantes et améliorer l'information des particuliers, va pouvoir s'appliquer. Tout d'abord, **un décret publié au JO du 5 juin étend la liste des travaux éligibles aux aides publiques à la rénovation** (CITE, éco-PTZ, Ma Prime Rénov'), conditionnés à la qualification RGE de l'entreprise. Ce sont désormais 17 catégories de travaux qui sont concernées. Parmi elles, on notera notamment la pose « d'équipements et matériaux au titre de la réalisation d'un bouquet de travaux permettant de limiter la consommation d'énergie du logement ». Ensuite, **un arrêté vient renforcer les critères de qualification exigés pour l'obtention du label et les procédures de contrôle**. L'entreprise devra ainsi déclarer à l'organisme certificateur au moins cinq chantiers récents par catégorie de travaux, afin que celui-ci procède à des contrôles aléatoires.

► www.lemoniteur.fr/rge/